

20 ans déjà : le Comité du label, un acteur majeur de la statistique publique.

Marc CHRISTINE - DMCSI - Janvier 2016

Âgé maintenant de plus de 20 ans (sa création remonte à janvier 1994), le Comité du label de la statistique publique est maintenant en pleine maturité. Toutes les enquêtes de la statistique publique passent sous son contrôle et tous les producteurs de la statistique publique connaissent l'étape obligatoire de présentation des projets d'enquête en vue d'obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique.

Bien loin d'être une chambre d'enregistrement et pas non plus un organisme de censure, même si certains producteurs ont pu parfois ressentir comme une contrainte cette étape incontournable, le Comité du label joue pleinement son rôle consistant à attester de la qualité des projets d'enquête, sous de multiples facettes, mais aussi de proposer des voies d'amélioration de la qualité ou de vérification : à ce titre, il joue aussi le rôle d'émetteur d'alerte.

Au fil des années, sa jurisprudence s'est étoffée, de nouveaux objets sont apparus comme les post-enquêtes, la collecte multimode, les enquêtes d'évaluation des politiques publiques..., la multiplicité des types d'enquêtes rencontrés a élargi la palette d'intervention du Comité sans qu'il renie sa mission initiale.

Le fil directeur de l'examen des enquêtes est maintenant bien ancré : contexte général, contraintes institutionnelles ; méthodologie amont et aval ; protocole de collecte, contact avec les enquêtés, charge pesant sur ceux-ci, coût des enquêtes ; questionnaire.

La composition réglementaire du Comité permet une représentation des divers acteurs concernés par les enquêtes : à la fois ceux de la sphère administrative, mais aussi des organisations syndicales et professionnelles, des chercheurs, de la Cnil... De ce point de vue, les textes ont évolué au cours de ces vingt dernières années mais l'esprit de la composition du Comité est resté le même.

Pour mener à bien ses missions, le Comité s'entoure également d'experts, soit méthodologues en charge de la vérification que les protocoles de sélection des échantillons, de correction de la non-réponse, de redressement, d'imputation ou de calage sont bien pensés et conçus selon les règles de l'art ; soit aussi des personnalités compétentes dans les domaines couverts, ayant une grande expérience de l'organisation et de la réalisation des enquêtes. Malgré cela, il peut arriver que, dans certains cas, compte tenu de la technicité des sujets, le Comité ne puisse aller, notamment dans l'examen du questionnement, au-delà de la confiance accordée aux spécialistes du domaine.

Maturité signifie une histoire qui se construit, une capitalisation du savoir qui rend nécessaire son archivage, que les moyens modernes encore inconnus il y a 20 ans permettent maintenant d'assurer : ainsi, lors du renouvellement périodique du label (en général au bout d'une période de 5 ans) ou de la reconduction d'une enquête ponctuelle, la première opération pour les responsables du Comité consiste à initier un dossier avec l'avis précédent, les rapports d'expertise et les relevés de décision, ce qui permet de vérifier si les recommandations précédentes du label ont été ou non mises en œuvre. Ainsi, à l'aune de l'histoire du Comité du label peut se lire l'histoire des enquêtes de la statistique publique.